



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/964

Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/964 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 28 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON VTT POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LYON FREE BIKE » LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Lyon 5<sup>e</sup>, organise la 18<sup>ème</sup> édition, sous l'égide de la Fédération française de cyclisme, de la manifestation Lyon Free Bike, le samedi 4 et le dimanche 5 septembre 2021.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le code de la route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

Lors de la dernière édition en 2019, plus de 6000 personnes ont participé aux différents itinéraires.

Le samedi 4 septembre 2021, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, pour un moment de convivialité et de découverte. De nombreuses animations et initiations seront proposées, avec notamment :

- L'épreuve Duo Chrono, un parcours en relais à 2 de 1 km avec des modules à franchir ;
- La 3<sup>e</sup> édition de Lyon Cyber Bike, en collaboration avec l'ENS et l'association ANTS :
  - o démonstration de vélos à stimuli électrique à destination des personnes en situation de handicap, en présence de nombreux athlètes paralympiques.

Le dimanche 5 septembre 2021, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland. Cinq circuits correspondant aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :

- parcours Découverte de 20 km ;
- parcours Solidaire Roulez pour elles de 27 kms ;
- parcours M de 35 km ;
- parcours « L » de 45 km ;
- parcours « XL » de 65 km.

L'événement accueillera pour la troisième édition la randonnée solidaire Roulez pour Elles, une version cycliste de la fameuse épreuve Courir pour Elles. Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins, mission portée par l'association Courir pour Elles.

En suivant ces parcours, les participants pourront ainsi apprécier différents sites de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, deux collines, un fort dénivélé, des ruelles pavées et passages secrets, des escaliers et traboules, des sentiers sauvages, des parcs municipaux...

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés :

- le Grand Hôtel Dieu ;
- le parking des Célestins ;
- la colline de Fourvière ;
- le jardin du Rosaire ;
- le parc des Hauteurs ;
- l'amphithéâtre gallo-romain ;
- la piste de la Sarra.

Mais également :

- le parc de la Tête d'Or ;
- et le quartier de la Confluence.

Pour cette nouvelle édition, le parcours « XL » propose une boucle inédite et ludique, à destination de Rillieux – la - Pape, jusqu'au Fort de Vancia.

Les objectifs de l'association Lyon VTT sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain et de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon.

En 2020, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 28 000 euros pour l'organisation de cet événement, par la décision du Maire n° 2020/535 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 28 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 112 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 euros.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 28 000 euros est allouée à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation Lyon Free Bike, les 4 et 5 septembre 2021.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon VTT est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET